



De service, de nature

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES
965, boul. Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0
Tél. : 418-268-3862 Fax : 418-268-8776
Courriel : info@villemarcm.com

Aux Contribuables de la susdite VILLE,

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par monsieur Marc-Eddy Jonathas, directeur général/greffier-trésorier, que le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue en présentiel, le 13 juin 2023, a adopté un projet #1 de règlement no 312-48-2023 intitulé: « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE MA-3, LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES COMPORTANT CINQ (5) OU SIX (6) UNITÉS DE LOGEMENT, SELON CERTAINES CONDITIONS** ».

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement s'applique à la zone MA-3, laquelle est située de part et d'autre de l'avenue Principale approximativement entre les rues Saint-Jean et Saint-Joseph, excluant le noyau institutionnel (école, église, prestataire et garderie).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **11 juillet 2023 à compter de 19h30**, au Centre communautaire et culturel, 1770 boulevard Bona-Dussault, le tout en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (LR.Q., c.A-19.1) ;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal, 965, boul. Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carières, aux heures normales de bureau, soit de 8h00 à midi et 13h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à midi le vendredi.

Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 21^{ème} jour de juin 2023.

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.

>16586



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

APPEL D'OFFRES PUBLIC

DÉNEIGEMENT DES RUES LOT 1 – SECTEUR CENTRE-VILLE LOT 2 – SECTEUR SUD

Description des travaux : Déneigement des rues situées sur le territoire de la ville de Saint-Raymond (lot 1 – Secteur centre-ville et lot 2 – Secteur sud)

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO à compter du 28 juin 2023. <http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Représentante du dossier : Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est chantal.plamondon@villesaintraymond.com

Dépôt des soumissions : Avant 11 h, le lundi 17 juillet 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 14 juin 2023.

La greffière,
Chantal Plamondon, OMA

>16537



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf :

Que lors de son assemblée régulière tenue le 21 juin 2023, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté son règlement numéro 414 intitulé « Règlement limitant la mise en décharge sur le territoire de la MRC de Portneuf de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire »;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi et quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 414 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante: www.portneuf.ca, dans la section « Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 22 JUIN 2023

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

>16591

Au
COURRIER
DE PORTNEUF

les arts et la
culture sont dans
notre **nature** !

Partagez-nous vos
programmations à
redaction@courrierdeportneuf.com



Fondation
québécoise
du cancer

Du soutien au quotidien

Don in memoriam
En souvenir d'un être cher

1 877 336-4443
www.fqc.qc.ca



AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Esther Godin, en sa qualité de greffière de la Ville de Pont-Rouge, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle du caucus, le 16 octobre 2023, à 11 h 00, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, Québec, G3H 1N4, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire(s) au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule	Lot(s) <i>Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf</i>	Taxes dues ¹ <i>(capital, intérêts et pénalité au 21 juin 2023)*</i>
André Beaulieu-Blanchette 15-500, boul. Notre-Dame Pont-Rouge (Québec) G3H 0L5	1083-14-5659-0-000-0045	5 789 715, 5 789 713, 5 789 714, 6 125 478, 5 902 263	5 149,20 \$
Jean Cantin 331, rue Dupont Pont-Rouge (Québec) G3H 1R2	1280-51-8801-0-000-0000	4 010 945	3 225,23 \$
Yvon Tremblay Hélène Gingras 105, boulevard Notre-Dame Pont-Rouge (Québec) G3H 3L1	1280-69-2707-0-000-0000	4 011 197	4 938,50 \$
Normand Marcotte 4, rue de la Rivière-Chaude Pont-Rouge (Québec) G3H 1J1	1280-69-4929-0-000-0000	4 011 198	4 003,09 \$
Nicholas Journeault 64, rue du Collège Pont-Rouge (Québec) G3H 3A6	1379-57-3005-0-000-0000	3 828 274	3 199,64 \$
Steeve Dupuis Mélanie Moisan 34, rue du Collège Pont-Rouge (Québec) G3H 3A1	1379-59-3556-0-000-0000	3 827 665	2 523,68 \$
Julie Saindon 6, avenue Laflamme Pont-Rouge (Québec) G3H 3E3	1380-72-0355-0-000-0000	3 827 898	2 598,42 \$
Simon Paré 40, rue Saint-Pierre Pont-Rouge (Québec) G3H 1W4	1380-81-3828-0-000-0000	3 827 863	4 122,00 \$
Simon Piché 19, 2 ^e rue de la Montagne Pont-Rouge (Québec) G3H 1A4	1387-08-5819-0-000-0000	4 011 296	1 267,86 \$
Sébastien Soucy 48, rue Leclerc Pont-Rouge (Québec) G3H 1X4	1480-01-5802-0-000-0000	3 827 842	4 547,55 \$
David-William Patriquin 11, rue de l'Aqueduc Pont-Rouge (Québec) G3H 1E5	1585-26-4883-0-000-0000	4 011 606	2 377,71 \$
Guylaine Desjardins 1, rue Saint-Patrick Pont-Rouge (Québec) G3H 2M3	2181-31-0001-0-000-0000	3 826 918	3 229,93 \$

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (No NEQ)
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Les pièces d'identité acceptées sont les suivantes :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance-maladie
- Passeport

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Pont-Rouge

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la Ville de Pont-Rouge. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, **d'une part**, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais, incluant tout montant qui deviendrait exigible et, **d'autre part**, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Pont-Rouge, ce 28 juin 2023.

Esther Godin,
Greffière, Ville de Pont-Rouge

¹Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

**Municipalité de
Deschambault-Grondines
MRC de Portneuf**



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels No228-18 de la Municipalité de Deschambault-Grondines.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un premier projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels No228-18 visant à modifier les exigences ainsi que les critères d'évaluation applicables aux résidences de tourisme.
2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 10 juillet 2023 à 20 heures**, à l'Édifice P.-Benoît situé au 107, rue de la Salle, à Deschambault-Grondines. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de celui-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : info@deschambault-grondines.com.
4. Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les zones concernées par ce règlement sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

ZONES CONCERNÉES	LOCALISATION
Zones résidentielles de faible densité Ra-1 à Ra-6	Zones comprises dans le périmètre d'urbanisation (secteur Deschambault)
Zones résidentielles de moyenne densité Rb-1 à Rb-12	
Zones mixtes M-1 à M-15	
Zones résidentielles de faible densité Ra-101 à Ra-108	Zones comprises dans le périmètre d'urbanisation (secteur Grondines)
Zones résidentielles de moyenne densité Rb-101 et Rb-102	
Zones mixtes M-101 à M-108	
Zones résidentielles de faible densité Ra-201 à Ra-207	Zones localisées au sud de l'autoroute 40 à l'extérieur des périmètres d'urbanisation
Zones résidentielles de moyenne densité Rb-201 à Rb-203	
Zone agroforestière Af/c-311	Zone à l'intersection de la route Nicolas et du 3e Rang Ouest

5. Ce projet de règlement ainsi que l'illustration détaillée des zones concernées par celui-ci peuvent également être consultés au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 28^e JOUR DE JUIN 2023.

Marie-Claude Arcand,
directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe